

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les Ulis, le 03/10/2024

### **Cérémonie de dévoilement des plaques « Architecture contemporaine remarquable » à plusieurs édifices emblématiques des Ulis, en Essonne**

**Jeudi 17 octobre 2024  
de 17h à 19h**

**Hôtel de Ville  
Rue du Morvan – 91940 LES ULIS**



*Vue du centre-ville des Ulis (@Ville des Ulis)*

## **Le label « Architecture contemporaine remarquable » : 253 édifices en Île-de-France**

Le label « Architecture contemporaine remarquable » (ACR) est un label du ministère de la Culture, géré en région par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Île-de-France et attribué par le préfet de région après avis de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA).

Créé par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP, art. 78), il a pris la suite du label Patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle, créé en 1999. Il est attribué aux immeubles, ensembles architecturaux, ouvrages d'art et aménagements réalisés il y a moins de 100 ans, non protégés au titre des monuments historiques, et dont la conception présente un intérêt architectural ou technique. Il vise à mettre en valeur l'architecture contemporaine, y compris les créations les plus récentes, à sensibiliser sur son intérêt et à faire évoluer le regard des différents publics sur ce sujet. Il a également vocation à favoriser l'évolution et la réhabilitation parfois nécessaires de cette architecture dans le respect des principes qui la constituent, par l'instauration d'un dialogue et d'un accompagnement scientifique et technique. Mieux connaître et comprendre les créations architecturales contemporaines doit ainsi permettre à la fois leur appropriation et leur transmission.

Le label ne constitue pas une servitude d'utilité publique, à la différence de la protection au titre des monuments historiques. Toutefois, le propriétaire d'un bien labellisé est tenu d'informer les services de la préfecture de région de son intention de réaliser des travaux susceptibles de le modifier, et ce deux mois avant le dépôt d'une demande de permis ou d'une déclaration préalable.

L'Île-de-France compte aujourd'hui 253 édifices labellisés.

La DRAC procède régulièrement à des campagnes de labellisation thématiques. En 2024, dans le cadre de l'Héritage des Jeux de Paris, ce sont par exemple 19 édifices sportifs qui se sont vus décerner le label, s'ajoutant aux quatre sites sportifs franciliens déjà labellisés.

### **Les Ulis : ville d'hier et de demain**

*« En février 1977, après plusieurs années de débat, naissait Les Ulis : une nouvelle ville francilienne mais pas une ville nouvelle. Pendant près de deux décennies, cette portion d'un plateau dominant la vallée de Chevreuse avait vécu à cheval sur les communes de Bures-sur-Yvette et Orsay, avec pour seul statut celui de ZUP : Zone à Urbaniser en Priorité. Une ZUP pas tout à fait comme les autres cependant...Nourris des idéaux de l'urbanisme moderne, mais avec un regard critique sur les dérives auquel il avait pu mener, ses deux architectes en chef, Robert Camelot et François Prieur, ont cherché à s'abstraire du schéma des grands ensembles et à donner aux Ulis l'âme d'une ville des temps modernes...». Simon TEXIER<sup>1</sup>*

*« Héritage de son histoire singulière, de sa création en réponse à des enjeux territoriaux liés à la forte croissance de la périphérie parisienne et à des nécessités locales d'aménagement du plateau Saclay, de sa construction échelonnée dans le temps et dans l'espace, expression de rêves d'architectes des 20<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> siècles, la ville des Ulis constitue indéniablement un étonnant laboratoire urbain, qu'il nous tenait à cœur de valoriser. Cette labellisation représente une juste et belle reconnaissance de la qualité architecturale de notre ville, une mise en lumière de son patrimoine qui est le ciment de notre communauté, et un sujet de grande fierté pour la municipalité et l'ensemble de ses habitant.e.s.». Clovis CASSAN, Maire des Ulis.*

---

<sup>1</sup> Simon TEXIER est professeur à l'Université de Picardie Jules Verne. Il enseigne également à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris Belleville et à l'École du Louvre. Il dirige depuis 2007, les collections « carnets d'architectes » et « carnets d'architecture » (Editions du Patrimoine). En 2017, à l'occasion des 40 ans des Ulis, la municipalité lui a confié le commissariat de l'exposition « Forum Art & Architecture : rêver la ville !? 40 ans de création urbaine» <https://lesulis.wixsite.com/forum-artarchi>

A l'issue d'une démarche co-construite, depuis deux ans, avec les habitants, les services municipaux, le Centre d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de l'Essonne et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Île-de-France, les équipes pluridisciplinaires de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture ont examiné la candidature des Ulis. L'intérêt de l'objet d'étude a été souligné, ainsi que la cohérence d'ensemble, et bien entendu la démarche de la commune pour la reconnaissance et la préservation de son architecture ont été mises en avant.

11 édifices ou résidences situés sur le territoire communal ont été sélectionnés en vue de l'obtention du label ACR. Cette sélection reflète les différentes phases d'urbanisation de la ville, de la ZUP à l'architecture des Trente Glorieuses en passant par le début du XXI<sup>e</sup> siècle.

- La résidence Le Bois du Roi, construite entre 1969 et 1974 et imaginée par Robert Camelot.
- La résidence Tournemire, construite entre 1973 et 1979 et imaginée par Michel Andrault et Pierre Parat.
- La résidence des Champs Lasniers, construite entre 1976 et 1978 et imaginée par Claude Balick.
- Le Groupe scolaire du Bosquet, construit entre 1973 et 1975 et imaginé par Robert Camelot.
- Le Groupe scolaire du Parc, construit en 1975 et imaginé par Robert Camelot, Michel Hubert et Michel Picard.
- Le Groupe scolaire des Millepertuis, construit entre 1976 et 1977 et imaginé par Michel Hubert et Michel Picard.
- L'Hôtel de Ville, construit entre 1974 et 1976 et imaginé par Robert Camelot, Jean-Claude Finelli et Michel Hennuyer.
- Le Centre paroissial Jean-XXIII, construit entre 1974 et 1977 et imaginé par François Prieur.
- L'ensemble composé par l'Espace culturel Boris-Vian, le Donjon et espaces associatifs, ainsi que les Passerelles du Forez et de la Daunière, construit entre 1978 et 1984 par l'Atelier coopératif d'architectes urbanistes.
- La Passerelle Saintonge, construite entre 1988 et 1989 et imaginée par René Lemarchand et Jurek Juszcak.
- La piscine municipale, construite entre 2004 et 2007 et imaginée par Marc Mimram.

*« Il n'y a pas que les vieilles pierres qui sont remarquables, les gestes architecturaux qui ont fait les Ulis, tant par leurs spécificités que les grands noms qui se cachent derrière, méritaient aussi cette attention particulière », Gilbert PIANTONI, Maire-Adjoint chargé des finances, des Affaires générales et de la Mémoire.*

### **Les Journées nationales de l'architecture (du 18 au 20 octobre 2024)**

Les Journées nationales de l'architecture ont pour objectif de développer la connaissance architecturale du grand public. Elles proposent de dévoiler les richesses de l'architecture contemporaine remarquable partout où elle se trouve, de raconter l'histoire du bâti qui nous entoure, d'éveiller les curiosités et les sensibilités artistiques et de valoriser l'apport culturel, scientifique, technique et social de l'architecture pour le bien-être de tous.

Une ambition partagée par la municipalité qui, accompagnée par Le CAUE91, a impliqué et récolté la parole des Ulissiennes et des Ulisiens pour co-construire un récit collectif sur le patrimoine de la ville.

Lors des JNArchi 2022, pour marquer le lancement officiel de sa candidature au label ACR, et au lendemain de la première visite du groupe d'expert.e.s désigné.e.s par la DRAC, près de 70 curieux franciliens ont participé à la « Traversée des Ulis », un voyage d'architecture en dix étapes, proposé par le CAUE91 dans le cadre des ArchipelsFranciliens

<https://www.caue-idf.fr/content/la-traversee-les-ulis>

Pour les JNArchi 2024, deux jours après la cérémonie de dévoilement des plaques, une visite commentée de l'architecture des Ulis par la guide conférencière de l'Office de Tourisme Intercommunal Destination Paris Saclay sera proposée le samedi 19 octobre à 14h30 et à 16h30.

Gratuit sur réservation : [https://www.destination-paris-saclay.com/fr/fiche/fete-et-manifestation/visite-commentee-l-architecture-des-ulis-les-ulis\\_TFO7049598/](https://www.destination-paris-saclay.com/fr/fiche/fete-et-manifestation/visite-commentee-l-architecture-des-ulis-les-ulis_TFO7049598/)

Contact presse :

Nadia Tounee - Directrice de la communication

01 69 29 34 19 - [ntounee@lesulis.fr](mailto:ntounee@lesulis.fr)